

Tekst 2

De barbares à acceptables



C'est une première : l'Académie française s'est positionnée en faveur de la féminisation des noms de métiers. L'institution, créée en 1634, a toujours été hostile à ces changements. Mais face à la sollicitation de nombreuses femmes confuses quant à

5 la façon dont elles doivent mentionner leur métier, les membres de l'Académie française ont enfin tranché : « Il n'existe aucun obstacle de principe (...). Toutes les évolutions visant à faire reconnaître dans la langue la place aujourd'hui reconnue aux femmes dans la société peuvent être

10 envisagées. » En revanche, les Immortels n'ont pas l'intention de « dresser une liste exhaustive des noms de métiers et de leur féminisation inscrite dans l'usage ou souhaitable », ni « d'édicter des règles de féminisation des noms de métiers ». Ainsi, il sera désormais possible de parler, si on le souhaite,

15 d'« autrice », de « pompière » ou de « cheffe ». Un changement de cap radical, si l'on se rappelle qu'en 2014 l'Académie considérait les noms « professeure, recteure, sapeuse-pompière, auteure, ingénieure... » comme « contraires aux règles ordinaires de dérivation » et qu'ils

20 constituaient « de véritables barbarismes » !

d'après Écoute, juillet 2019

Tekst 2 De barbares à acceptables

- « les membres de l'Académie française ont enfin tranché » (lignes 5-6)
- 1p 2 De quelle décision s'agit-il d'après le texte ?
- A la décision d'accepter la féminisation des noms de métiers
 - B la décision de décourager la féminisation des noms de métiers
 - C la décision d'édicter des règles de féminisation des noms de métiers
 - D la décision de dresser une liste complète de la féminisation des noms de métiers
- 1p 3 Met welke andere Franse benaming worden de « membres de l'Académie française » aangeduid in de tekst?